



📍 Saint-Quentin-en-Yvelines

UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DÉFINI A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est engagée depuis 2017 dans la lutte contre toute discrimination et pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, par la mise en œuvre de deux plans stratégiques dédiés, annexés au contrat de ville intercommunal.

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est engagée depuis de nombreuses années sur le sujet de la lutte contre les discriminations, relate Julien Carage, responsable de la Maison de Justice de Saint-Quentin-en-Yvelines et chargé de mission sur la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et pour l'égalité femme-homme au sein de la communauté d'agglomération. Avec la loi de janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (qui complète celle de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), appelant à la définition d'actions stratégiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, cela s'est traduit de façon plus concrète par l'élaboration d'un plan en faveur de l'égalité femme-homme (PEFH) signé en décembre 2017, suivi d'un plan de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (PLCDRAH) signé en décembre 2019. Ces deux plans sont jumelés, car ils répondent à un des axes transversaux des contrats de ville dernière génération, la lutte pour l'égalité réelle, au sens large, complète Julien Carage.

Un Plan en faveur de l'Égalité Femme-Homme (PEFH) nourri d'éléments de diagnostic

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines regroupe 12 communes, dont 7 - Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes, - est concernée par la Politique de la ville. Afin d'impulser une dynamique et de donner vie au PEFH, Saint-Quentin-en-Yvelines a associé à sa rédaction les communes de son territoire, notamment celles avec des quartiers en Politique de la ville. *Car, la cible prioritaire de ce plan concerne bien les publics les plus vulnérables*, précise Julien Carage. Et les statistiques utilisées pour établir un diagnostic de territoire sur ce thème (Insee ; EGALITER - plateforme qui offre aux collectivités des outils pour le développement de leur politique d'égalité -, données du contrat de ville et ses annexes ; indicateurs d'évaluation de l'observatoire de SQY) le confirment. Elles révèlent des disparités entre hommes et femmes, accentuées pour celles résidant en quartier prioritaire.

De façon générale, les femmes sont confrontées à des inégalités spécifiques (elles travaillent plus souvent à temps partiel, se heurtent au plafond de verre) ; elles sont plus souvent en situation de monoparentalité, frein important à l'insertion sociale et professionnelle (avec jusqu'à 35% des familles monoparentales considérées comme pauvres dans les quartiers prioritaires). Par ailleurs, celles qui y résident rencontrent souvent d'autres types de difficultés (précarité, isolement, etc.) qui diminuent leur bien-être.

Et élaboré en associant les acteur.rice.s du territoire

Le PEFH s'est construit à partir notamment des questionnements des acteur.rice.s des 12 communes : quelles sont les problématiques qui émergent ? Sont-elles traitées ? Quelles sont les initiatives locales identifiées ? En s'appuyant sur le diagnostic, quatre problématiques - emploi, monoparentalité, violences et stéréotypes - leur sont apparues comme des axes d'intervention prioritaires, bien que d'autres, telles l'occupation de l'espace public ou encore la santé ou la mobilité aient été relevées. Ce travail collectif a permis de dégager des enjeux. Le plan s'est ainsi structuré autour de trois axes - gouvernance et pilotage de la programmation ; sensibilisation des professionnel.le.s et modalités de communication ; réponse aux priorités du territoire, eux-mêmes déclinés autour de 8 enjeux, parmi lesquels, impulser une dynamique en favorisant l'engagement des communes ; intégrer cette dimension dans les dispositifs d'évaluation du contrat de ville ou encore favoriser le partage d'expériences et l'essaimage d'actions inspirantes.

Des actions et outils mis en œuvre à la suite de ce travail...

Des actions sont proposées pour chacun des enjeux, dont certaines sont déjà à l'œuvre, comme le volet sur

la sensibilisation des acteur.rices. En 2018, et pendant une année, en partenariat avec le CIDFF des Yvelines, des démarches de sensibilisation ont été proposées aux élu.e.s et responsables de services de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. *Ont notamment été abordées les questions de l'accès aux droits des femmes*, poursuit Julien Carage. *Néanmoins, une démarche de ré-impulsion de ces temps de sensibilisation est nécessaire, car ils ont notamment été freinés par la crise sanitaire*, précise-t-il. L'objectif est de développer de façon plus systématique des temps de sensibilisation, afin de faciliter l'appropriation des notions en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, la thématique reste un sujet parfois sensible, qui repose sur des représentations personnelles et peut parfois se heurter à certaines « résistances ». *Il s'agit donc de mener un travail spécifique pour déconstruire certains stéréotypes, et produire un discours harmonisé de la part des actrices et acteurs*, estime Julien Carage. La communauté d'agglomération travaille par ailleurs à l'élaboration d'un outil, un site internet dédié au sujet, afin de créer une synergie sur le territoire. Au-delà d'apporter des réponses concrètes à des questions telles « de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de sexisme ? », il a vocation à être un véritable outil de mise en commun, en partageant des actions et expériences menées sur le territoire, en proposant un panorama des acteur.rice.s (associations, centres sociaux, CCAS, missions locales...) qui sont parties prenantes sur ces sujets. *Enfin, parmi les actions envisagées, l'idée de reproduire un outil consacré à la thématique de l'égalité, sur le même modèle que le kit Valeurs de la République et Laïcité, est également à l'étude*, explique Julien Carage, qui conclut : *une volonté et un portage politique forts demeurent néanmoins indispensables à la bonne marche d'un tel projet.*

CONTACT :

Julien Carage, responsable de la Maison de Justice de Saint-Quentin-en-Yvelines et chargé de mission sur la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et pour l'égalité femme-homme : julien.carage@sqy.fr